

FOLIO 95

DCAS202606_014

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de l'Ain

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Afférents au Conseil : 11

DE LA COMMUNE DE CESSY

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Votants : 8

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le dix-huit juin deux mille vingt-six s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme BUSCEMI Mélissa, M. MATHIEU Arnaud, Mme MIRAILLET Chantal, Mme LEVRIER Séverine, Mme Christine MARIE, Mme MAILLARD Monique,

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER, Madame BOUIN Danièle, Mme SCHIAVONE Yvette

Procuration :

Néant

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

FOLIO 96

Approbation du Compte-rendu de la séance du 30 avril 2026

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

La Vice-Présidente de séance demande aux membres du Conseil d'Administration si le compte-rendu de la séance du 30 avril 2026 appelle des observations.

Aucune observation n'est formulée.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés
Le conseil d'administration,**

➤ **ADOPTE** le compte-rendu de la séance du 30 avril 2026

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 30 juin 2026



La Vice – Présidente du CCAS
Serenella VIPREY

FOLIO 37

COMMUNE DE CESSY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 30 avril 2026

PROCES - VERBAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 11

En exercice :11

Présents :6

Absents : 5

Votants : 7

Date de convocation : 21 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

Le trente avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 21 avril deux mille vingt-six s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme LEVRIER Séverine, Mme Christine MARIE, Mme MAILLARD Monique,

Absents/excusés :

Mme TEXIER Marjorie, Madame BOUIN Danièle, M. Christophe BOUVIER, Mme EYRAUD Christine

Procurement :

Mme MIRAILLET Chantal donne procuration à Mme VIPREY Serenella

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

FOLIO 38

1 - Approbation du Compte-Rendu de la séance du 16 avril 2026

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

La Vice-Présidente de séance demande aux membres du Conseil d'Administration si le compte-rendu de la séance du 16 avril 2026 appelle des observations.

Aucune observation n'est formulée.

**Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **ADOPTÉ** le compte-rendu de la séance du 16 avril 2026

2 - Approbation du compte de gestion 2025

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, présente le compte de gestion 2025 dressé par Monsieur le Trésorier Principal d'Oyonnax, au conseil d'administration. Il est rappelé que ce document rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice comptable.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Le compte de gestion est consultable en mairie au service CCAS.

Il est demandé au conseil d'administration :

- **DE CONSTATER** que le compte de gestion 2025 du CCAS est conforme au compte administratif 2025 du CCAS ;
- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2025 du CCAS dressé par Monsieur le Trésorier Principal d'Oyonnax ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce document et toutes pièces s'y rapportant.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés
Le conseil d'administration,**

FOLIO 39

- **CONSTATE** que le compte de gestion 2025 du CCAS est conforme au compte administratif 2025 du CCAS ;
- **APPROUVE** le compte de gestion 2025 du CCAS dressé par Monsieur le Trésorier Principal d'Oyonnax ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce document et toutes pièces s'y rapportant.

3 - Approbation du compte administratif 2025

Rapporteur : Mme Serenella VIPREY

Afin d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, le Conseil d'Administration du CCAS doit procéder à l'approbation du compte administratif après production du compte de gestion par le comptable.

Pour ce point de l'ordre du jour, le conseil d'administration du CCAS élit son Président, et Madame VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, se retire au moment du vote du compte administratif, après sa discussion.

Mme TEXIER est élue Présidente de séance.

SECTION FONCTIONNEMENT**1) Dépenses**

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de **26 798,78 €** dont 26 516,67 € d'opérations réelles et 282,00 € d'opérations d'ordre.

La répartition des dépenses de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires est la suivante :

Chapitre 011	Charges à caractère général	22 225,85 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	4 290,93 €
Chapitre 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	282,00 €

2) Recettes

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à la somme de **34 100,27 €** dont 25 056,00 € d'opérations réelles et 9 044,27 € d'excédent de fonctionnement reporté de 2024.

La répartition des recettes de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires est la suivante :

FOLIO 40

Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	9 044,27 €
Chapitre 75	Revenus des immeubles	4 400,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	20 000,00 €
Chapitre 77	Libéralités reçues	656,00 €

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 11 177,85 €.

SECTION INVESTISSEMENT

1) Dépenses

Chapitre 16	Dépôts et cautionnement	0,00 €
-------------	-------------------------	--------

2) Recettes

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à la somme de **3 876,36 €** dont 282,00 € d'opérations d'ordre et 3 594,36 € d'excédent reporté de 2024.

La répartition des recettes d'investissement dans les différents chapitres budgétaires est la suivante :

Chapitre 165 Dépôts et cautionnement reçus	0,00 €
--	--------

Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 594,36 €
--------------	---	------------

Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections	282,00 €
--	----------

La section d'investissement dégage un résultat excédentaire de 3 594,36 €.

Le Compte Administratif 2025 du CCAS dégage un résultat de clôture de 13 602,98 €.

Le Compte Administratif du CCAS est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Madame VIPREY, Vice-Présidente du CCAS se retire.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés
Le conseil d'administration,**

➤ **APPROUVE** le compte administratif 2025 du CCAS.

FOLIO 41

Madame VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, revient et reprend la Présidence de séance.

4 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Vu le débat d'orientation budgétaire du 16 avril 2026,

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, expose que, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Conseil d'Administration du CCAS doit procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Pour 2025, la section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **11 177,85 €** déterminé comme suit :

- Dépenses	26 798,78 €
- Recettes	34 100,27 €

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, propose d'affecter sur le budget 2025 la totalité du résultat excédentaire de fonctionnement 2024 en section de fonctionnement.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés
Le Conseil d'Administration,**

- **DECIDE** d'affecter la totalité du résultat excédentaire de fonctionnement soit **11 177,85 €** en section de fonctionnement.

5 - Vote du budget primitif 2026

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Vu le débat d'orientation budgétaire du 16 avril 2026

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS présente au Conseil d'Administration le projet du budget primitif 2026 préparé selon les orientations budgétaires définies en séance du 16 avril 2026.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 40 259,85 €.

FOLIO 42

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de
3 876,36 €

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT**Dépenses par chapitre :**

Chapitre 68	Opérations d'ordre entre sections (Amortissement des immobilisations)	282,00 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	33 477,85 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	6 500,00 €
Total dépenses de fonctionnement		40 259,85 €

Recettes par chapitre :

Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	11 177,85 €
Chapitre 70	Produits de services, domaine et ventes diverses	400,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	23 000,00 €
Chapitre 75	Revenus des immeubles	4 982,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	700,00 €
Total recettes de fonctionnement		40 259,85 €

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, soumet au vote la section
Fonctionnement du Budget primitif 2026.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés
Le Conseil d'Administration,**

➤ **APPROUVE** la section de Fonctionnement du Budget Primitif 2026.

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, présente la section
d'investissement.

SECTION INVESTISSEMENT**Dépenses par chapitre :**

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés (Dépôts et cautionnements reçus)	282,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 594,36 €
Total dépenses d'investissement		3 876,36 €

FOLIO 43**Recettes par chapitre :**

Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 594,36 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections (Amortissement des immobilisations)	282,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés (Dépôts et cautionnements reçus)	0,00 €
Total recettes d'investissement		3 876,36 €

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, soumet au vote la section Investissement du Budget primitif 2026.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés
Le Conseil d'Administration,**

- **APPROUVE** la section d'investissement du Budget Primitif 2026 ;
- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du CCAS.

6 - Versement d'une subvention à l'association ECLAT

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, propose aux membres du CCAS de verser une subvention à l'association ECLAT de 180.00 € afin de les accompagner dans les missions qui sont les leurs.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés
Le Conseil d'Administration,**

- **Décide** d'allouer une subvention de 180,00 € à l'association ECLAT

7 - Versement d'une subvention au Collectif Triplettes Roses

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

FOLIO 44

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, propose aux membres du CCAS de verser une subvention au Collectif Triplettes Roses de 330.00 €, dans le cadre de la journée mondiale contre le cancer du sein triple négatif.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés
Le Conseil d'Administration,**

- **Décide** d'allouer une subvention de 330,00 € au Collectif Triplette Roses

Questions diverses

Aucune question diverse n'est posée.

La séance levée à 19h30.



La Vice- Présidente
Serenella VIPREY

FOLIO 97

DCAS202606_015

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de l'Ain

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Afférents au Conseil : 11

DE LA COMMUNE DE CESSY

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Votants : 8

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le dix-huit juin deux mille vingt-six s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme BUSCEMI Mélissa, M. MATHIEU Arnaud, Mme MIRAILLET Chantal, Mme LEVRIER Séverine, Mme Christine MARIE, Mme MAILLARD Monique,

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER, Madame BOUIN Danièle, Mme SCHIAVONE Yvette

Procuration :

Néant

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

FOLIO 98**Budget CCAS 2026 – Décision modificative n°1***Rapporteur : Madame Serenella VIPREY*

Suite à une erreur matérielle, Madame Serenella VIPREY propose au conseil d'administration d'effectuer les ajustements budgétaires suivants pour l'exercice 2026 :

• SECTION DE FONCTIONNEMENT**RECETTES**

	DM1	Budget total
	- 3876,36	
Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté		
TOTAL RECETTES		36 383,49

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES**

	DM1	Budget total
	+ 282,00	
Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement		
TOTAL RECETTES		3 876,46

Madame Serenella VIPREY soumet au vote les ajustements budgétaires de la section de fonctionnement et d'investissement

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés
Le conseil d'administration,

➤ **APPROUVE** les ajustements budgétaires de la section de fonctionnement et d'investissement tels que présentés.

FOLIO 99

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget du CCAS pour l'exercice 2026

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 30 juin 2026



La Vice – Présidente du CCAS
Serenella VIPREY

DCAS202606_016

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de l'Ain

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Afférents au Conseil : 11

DE LA COMMUNE DE CESSY

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Votants : 8

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le dix-huit juin deux mille vingt-six s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme BUSCEMI Mélissa, M. MATHIEU Arnaud, Mme MIRAILLET Chantal, Mme LEVRIER Séverine, Mme Christine MARIE, Mme MAILLARD Monique,

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER, Madame BOUIN Danièle, Mme SCHIAVONE Yvette

Procurement :

Néant

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

FOLIO 101**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025**

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Vu le débat d'orientation budgétaire du 16 avril 2026,

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, expose que, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Conseil d'Administration du CCAS doit procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Pour 2025, la section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de
7 301,49 € déterminé comme suit :

- Dépenses	26 798,78 €
- Recettes	34 100,27 €

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, propose d'affecter sur le budget 2026 la totalité du résultat excédentaire de fonctionnement 2025 en section de fonctionnement.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés
Le conseil d'administration,**

- **DECIDE** d'affecter la totalité du résultat excédentaire de fonctionnement soit
7 301.49 € en section de fonctionnement.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 30 juin 2026



La Vice – Présidente du CCAS
Serenella VIPREY

FOLIO 102

DCAS202606_017

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de l'Ain

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Afférents au Conseil : 11

DE LA COMMUNE DE CESSY

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Votants : 8

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le dix-huit juin deux mille vingt-six s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme BUSCEMI Mélissa, M. MATHIEU Arnaud, Mme MIRAILLET Chantal, Mme LEVRIER Séverine, Mme Christine MARIE, Mme MAILLARD Monique,

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER, Madame BOUIN Danièle, Mme SCHIAVONE Yvette

Procuration :

Néant

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

FOLIO 103**Logement du CCAS – Renouvellement de la convention à titre révocable à compter du 15 octobre 2026**

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, rappelle que par délibération en date du 3 octobre 2025 le conseil d'administration a décidé de louer l'appartement du CCAS à Monsieur DE ALMEIDA DUARTE Fernando, à compter du 15 octobre 2024 pour la durée d'une année, dans le cadre d'une convention de location à titre précaire et révocable.

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, rappelle que l'appartement du CCAS est attribué en priorité à des personnes à revenus modestes ou à des fonctionnaires.

Il est précisé que cette location est temporaire avant une accession à un logement social.

Cette convention arrive à échéance le 14 octobre 2026 et Monsieur DE ALMEIDA DUARTE Fernando souhaite continuer à occuper le logement encore une année supplémentaire.

Par conséquent, et vu la situation de Monsieur DE ALMEIDA DUARTE Fernando, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du conseil d'administration :

- de louer cet appartement à Monsieur DE ALMEIDA DUARTE Fernando (agent technique à la Mairie de Cessy à compter du 15 octobre 2026 et jusqu'au 14 octobre 2027, dans le cadre d'une convention à titre précaire et révocable.
- de fixer le montant de la redevance mensuelle à 400€ hors charges.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés
Le conseil d'administration,**

- **DECIDE** de louer l'appartement, propriété du CCAS, à Monsieur DE ALMEIDA DUARTE Fernando à compter du 15 octobre 2026 pour la durée d'un an ; la convention ne pourra pas être renouvelée ;

FOLIO 104

- **FIXE** le montant de la redevance mensuelle à 400,00 hors charges ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS à signer la convention de location à titre précaire et révocable et tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 30 juin 2026



La Vice – Présidente du CCAS
Serenella VIPREY

FOLIO 105

DCAS202606_018

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de l'Ain

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Afférents au Conseil : 11

DE LA COMMUNE DE CESSY

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Votants : 8

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le dix-huit juin deux mille vingt-six s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme BUSCEMI Mélissa, M. MATHIEU Arnaud, Mme MIRAILLET Chantal, Mme LEVRIER Séverine, Mme Christine MARIE, Mme MAILLARD Monique,

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER, Madame BOUIN Danièle, Mme SCHIAVONE Yvette

Procuration :

Néant

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

FOLIO 106**Ajout et suppression d'enseignes pour les bons alimentaires***Rapporteur : Madame Serenella VIPREY*

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, rappelle que la délibération du conseil d'administration du CCAS du 29 juin 2023 revalorisant les bons alimentaires citait les enseignes permettant aux bénéficiaires d'utiliser les bons alimentaires délivrés.

Compte tenu de la fermeture du Magasin COLRUYT, il a été demandé au Magasin NETTO de Cessy de bien vouloir accepter les bons alimentaires, afin de pouvoir proposer une enseigne moins éloignée que celle de Gex.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration :

- **D'APPROUVER** une nouvelle enseigne et la suppression du Magasin COLRUYT.
- **DE PERMETTRE** aux bénéficiaires de ces bons alimentaires d'effectuer leurs achats dans les magasins suivants :
 - Magasin NETTO à Cessy
 - Intermarché à Gex

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés
Le conseil d'administration,**

- **APPROUVE** une nouvelle enseigne et la suppression du Magasin COLRUYT.
- **PERMET** aux bénéficiaires de ces bons alimentaires d'effectuer leurs achats dans les magasins suivants :
 - Magasin NETTO à Cessy
 - Intermarché à Gex

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 30 juin 2026



La Vice – Présidente du CCAS
Serenella VIPREY

FOLIO 107

DCAS202606_019

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de l'Ain

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Afférents au Conseil : 11

DE LA COMMUNE DE CESSY

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Votants : 8

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le dix-huit juin deux mille vingt-six s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme BUSCEMI Mélissa, M. MATHIEU Arnaud, Mme MIRAILLET Chantal, Mme LEVRIER Séverine, Mme Christine MARIE, Mme MAILLARD Monique,

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER, Madame BOUIN Danièle, Mme SCHIAVONE Yvette

Procuration :

Néant

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

Approbation de la nouvelle convention conclue entre le CCAS et le centre socioculturel « Les Libellules »

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Le CCAS souhaite organiser une sortie à destination des seniors de la commune. Après divers échanges et réunions, il a été décidé de conclure une convention avec le centre socioculturel « Les Libellules » afin d'organiser et de gérer l'organisation de cette sortie en 2026.

Il est demandé aux membres du CCAS d'approuver la nouvelle convention en annexe et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés
Le conseil d'administration,**

- **Approuve** la convention conclue entre le CCAS et le centre Socioculturel « Les Libellules »
- **Autorise** le Président ou à signer ladite convention.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 30 juin 2026



La Vice – Présidente du CCAS
Serenella VIPREY

FOLIO 109

DCAS202606_020

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de l'Ain

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Afférents au Conseil : 11

DE LA COMMUNE DE CESSY

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Votants : 8

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le dix-huit juin deux mille vingt-six s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme BUSCEMI Mélissa, M. MATHIEU Arnaud, Mme MIRAILLET Chantal, Mme LEVRIER Séverine, Mme Christine MARIE, Mme MAILLARD Monique,

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER, Madame BOUIN Danièle, Mme SCHIAVONE Yvette

Procuration :

Néant

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

FOLIO 110**Compte-rendu des actes**

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Le Président de séance rend compte des décisions prises en application de la délégation de compétences accordée par le conseil d'administration en séance du 11 septembre 2025.

- Le 30 avril 2026, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire pour un montant de 35,00 €.

Le 7 mai 2026, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire pour un montant de 35,00 €.

Le 14 mai 2026, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire pour un montant de 35,00 €.

Le 21 mai 2026, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire pour un montant de 35,00 €.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés
Le conseil d'administration,**

➤ **PREND ACTE des actes passés en vertu de la délégation de compétences citées ci-dessus.**

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 30 juin 2026



La Vice – Présidente du CCAS
Serenella-VIPREY